



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des Elèves et
de la Scolarité
DES2

Nom de l'établissement :

.....

Adresse :

.....

Ville :.....

*ou de l'organisme sous la responsabilité duquel est
placé l'élève au moment de l'accident

Nom et Prénom de la victime :

.....

Classe :.....

DECLARATION D'ACCIDENT SCOLAIRE ELEVE

SECOND DEGRE

EPS

HORS EPS

scolaire

du travail

Important :

Tout accident entraînant au minimum une consultation médicale ou hospitalière doit être saisie sur Internet pour renseigner l'enquête de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (application BAOBAC à l'adresse : <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/second>).

Brève analyse de l'accident
(à remplir par le chef d'établissement ou le président du jury)

Date de l'accident :

Résumé succinct des circonstances :

Dommege(s) corporel(s) constaté(s) :

Imprimé à utiliser pour les accidents survenus

Au cours des activités scolaires ou des activités physiques et sportives prévues aux programmes des établissements publics et privés de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique.

Au cours des épreuves d'éducation physique et sportive des examens et concours de l'enseignement du second degré, de l'enseignement technique (candidats de l'enseignement public et de l'enseignement privé).

En dehors de la scolarité, au cours d'activité relevant du ministère de l'Education Nationale, à des élèves confiés à un membre de l'enseignement et sous la surveillance de ce dernier.

* L'envoi de cette déclaration d'accident aux services académiques ne dispense pas le Chef d'établissement de la déclaration éventuelle de l'accident, à la CPAM dont relève l'établissement, sur l'imprimé réglementaire et dans les délais légaux, lorsqu'il s'agit d'élèves ou étudiants relevant de la législation des accidents du travail (art. L412-8-2° du code de la Sécurité sociale. Cf. note de service n° 86-017 du 09 janvier 1986, BOEN n° 5 du 06 février 1986 ; RLR 563-0).

* Le rapport d'accident peut être transmis aux familles sous réserve d'occulter les mentions mettant en cause des tiers (page 5), notamment l'identité des témoins (page 7), ainsi que celles couvertes par le secret de la vie privée, telles que les noms, adresse et coordonnées d'assurances des parents de l'enfant auteur (page 3), (cf. circulaire n°2009-154 du 27 octobre 2009 BO n°43 du 19 novembre 2009)

I – RENSEIGNEMENTS SUR LA BLESSURE

Nom et adresse du médecin qui a examiné l'élève :

.....
.....

Certificat médical indiquant avec précision le(s) dommage(s) corporel(s) constaté(s) (localisation, nature).

A coller à cet emplacement (dossier accident original).

Ou

A transcrire et à certifier conforme (double dossier accident).

II – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VICTIME DE L'ACCIDENT

Nom, prénoms de l'élève :

.....

Date de naissance : .../...../.....

Classe de l'élève :

Représentant légal de l'élève :

Nom, prénoms :

.....

Profession :

.....

Adresse :

.....

.....

Régime d'assurance sociale :

oui

non

Si, oui lequel (général, fonctionnaire, Mutualité agricole...) :

.....

N° d'immatriculation Sécurité Sociale :

.....

L'élève est-il couvert par une assurance individuelle ?

oui

non

Si oui, auprès de quelle compagnie (nom et adresse)

.....

.....

S'il s'agit d'un étudiant, est-il immatriculé à la sécurité sociale :

.....

.....

Rubrique qui ne concerne que les accidents scolaires en EPS :

L'élève a-t-il fait récemment l'objet d'un examen médical ?

oui

non

A quelle date ?

Une aptitude partielle a-t-elle été constatée ?

oui

non

Si oui, précisez le type d'inaptitude et sa durée

.....

L'élève participe-t-il régulièrement au cours ?

.....

III – RAPPORT DU PERSONNEL ENCADRANT
(enseignant ou autre personnel)

Nom, prénoms et fonction du professeur chargé de la surveillance :

.....
Est-il membre de l'enseignement public ? oui non

Est-il assuré en responsabilité civile ? oui non

Si oui, auprès de quelle compagnie (nom et adresse) :
.....

Jour, date et heure de l'accident :
.....

Lieu de l'accident (salle de classe, cour, escalier, rue...) :
.....

Préciser à quel moment (entrée, sortie, classe, récréation, trajet...) :
.....

Où se trouvait le professeur chargé de la surveillance au moment de l'accident ? :
.....

Exerçait-il au moment de l'accident une surveillance effective ? :
.....

Si, non pour quelles raisons ? :
.....

L'agent a-t-il vu l'accident se produire ? oui non

Si non, pour quelle raison ? :
.....

Pouvait-il l'anticiper ? :
.....

Quelle était l'organisation du cours (classe entière, ateliers) ? :
.....

Le cas échéant, préciser quelles ont été les consignes et les mesures prises :
.....

La victime pratiquait-elle un exercice autorisé ou interdit ? :
.....

L'accident est-il imputable à un état défectueux du terrain, du local, des installations ou du matériel utilisé ? :
.....

Qui est le propriétaire du terrain, du local ou des installations sportives ?
.....

Ceux-ci ont-ils été mis à disposition d'une autre personne physique ou morale ? oui non

III bis – RAPPORT DU PERSONNEL ENCADRANT
(enseignant ou autre personnel)

L'accident a-t-il été causé :

Par un autre élève ? :

Nom, prénoms :A
dresse :A
ge : Classe :

Par un tiers ? :

Nom, prénoms :
Adresse :P
rofession :

L'auteur du dommage est-il assuré en responsabilité civile ? oui non

Nom et adresse de la compagnie d'assurances :

Un procès-verbal de gendarmerie ou de police a-t-il été établi ? : oui non
En indiquer le contenu

.....
.....
.....

Compte rendu de l'agent responsable de la surveillance indiquant avec précision les causes et les circonstances de l'accident :

.....
.....
.....

Rubrique qui ne concerne que les accidents scolaires en EPS :

Résumer le projet pédagogique annuel de la classe, préciser dans quelle phase de ce projet se situait l'exercice au cours duquel a eu lieu l'accident :

.....
.....

Cet exercice est-il prévu par les instructions pédagogiques ou leurs annexes ?

.....

L'accident est-il lié à des problèmes d'installations sportives ou au matériel utilisé ?

.....A
préciser.....

IV – MESURES PRISES APRES L'ACCIDENT

La victime a-t-elle été soignée immédiatement ? oui non

Par qui ? :

Où a-t-elle été conduite ? :

.....
Par qui ?
.....

La famille a-t-elle été prévenue ?

oui

non

Par qui ? :

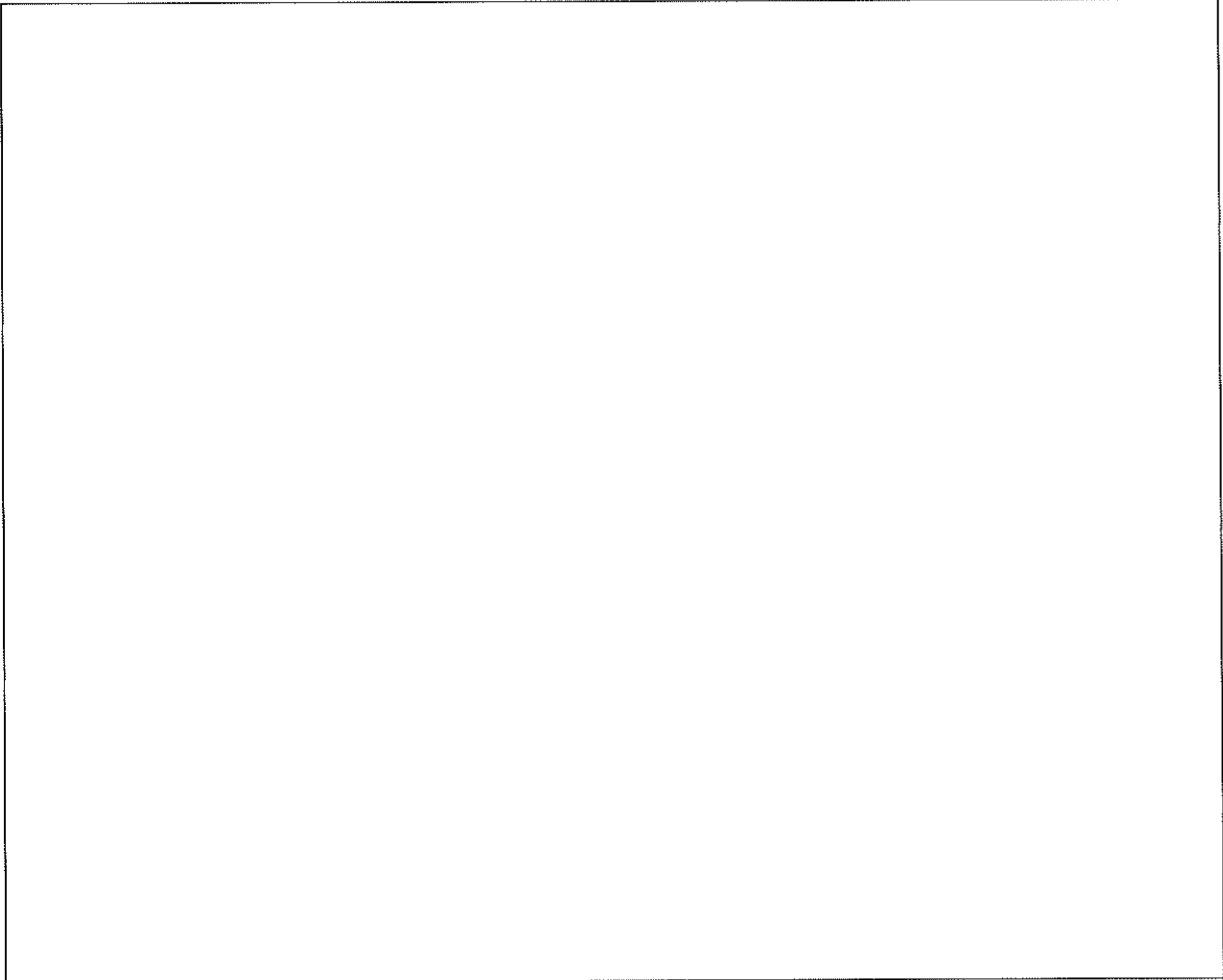
.....
a victime a-t-elle cessé son activité scolaire du fait de l'accident ? :

oui

non

Durée de l'interruption de la scolarité ?

DRESSER UN CROQUIS indiquant : la disposition des lieux, le lieu de l'accident, la place du professeur chargé de la surveillance (avec une flèche indiquant la direction de son regard), de la victime, de l'auteur éventuel de l'accident, des témoins.



Fait à :

le,

Signature du professeur chargé de la surveillance, auteur du rapport ci-dessus :

V – TEMOIGNAGES

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire, à l'exception du professeur chargé de la surveillance. Les témoignages doivent être rédigés, écrits et signés par les témoins eux-mêmes (1).

Les dépositions doivent contenir au moins les précisions suivantes :

- Jour, heure, lieu de l'accident ;
- Que faisaient au moment de l'accident le professeur chargé de la surveillance, la victime, les témoins ?

- Où était le professeur chargé de la surveillance ?
- Qu'a-t-il fait après l'accident ?

1^{er} TEMOIN

Nom, prénoms : Age (s'il est élève) :

Adresse :

.....

Déposition :

Signature :

2^{ème} TEMOIN

Nom, prénoms : Age (s'il est élève) :

Adresse :

.....

Déposition :

Signature

3^{ème} TEMOIN

Nom, prénoms : Age (s'il est élève) :

Adresse :

.....

Déposition :

Signature :

(1) Plusieurs témoignages identiques dans les termes sont nécessairement suspects et de faible valeur.

VI – CONCLUSIONS DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DU PRESIDENT DU JURY

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Faire apparaître nettement en conclusion si la responsabilité du professeur semble engagée ou non.

A _____, le

L'Inspecteur d'Académie,

OBSERVATIONS EVENTUELLES DU RECTEUR

Signature